



## **EXPOSITION : ESPACES ET SERVICES JAMU 2027**

### **Exposition des matériels, services et techniques dédiés à l'aide médicale urgente dans le contexte du milieu du travail**

Les JAMU rassemblent chaque année 500 professionnels de santé au travail, médecins et Infirmier(e)s au centre de congrès du Beffroi de Montrouge.

Ces JAMU – Journées d'Aide Médicale Urgente en milieu du travail – alternent, durant 2 journées de formation professionnelle, 2 séances plénières consacrées aux actualités de la prise en charge des urgences sur le lieu de travail, des sessions semi-parallèles consacrées aux études de cas cliniques, protocoles, procédures de diagnostic et de soins, et des ateliers de mise en situation, de simulation et de gestes techniques, avec un choix parmi 20 ateliers.

**2 journées, 14 heures de formation, 4 heures réservées à la visite de l'exposition :**  
Un étage complet est dédié à l'exposition où sont organisés les 4 pauses, les 2 déjeuners ainsi que de nombreux ateliers.

Les offres d'espaces d'exposition sont l'opportunité de toucher directement ces acteurs de la santé au travail.

[Utilisez le formulaire de pré-inscription en dernière page](#)

**Institut de Recherche et d'Enseignement des Soins d'Urgence**

Association selon la loi de 1901 Siège social : 3 sente Saintié 92410 Ville d'Avray

Numéro de SIRET : 34968779800018 - Organisme de formation déclaré sous le numéro 119 202 310 92 auprès de la préfecture de la région Ile de France

**Correspondance : IRESU - SAMU 92 - Hôpital Raymond Poincaré 104 Bld Raymond Poincaré 92380 GARCHES**

Tél : 01 84 19 28 75 / Fax 01 47 10 70 07

Email: [expo@iresu.fr](mailto:expo@iresu.fr), [info@iresu.fr](mailto:info@iresu.fr) site web : [www.iresu.fr](http://www.iresu.fr)

## Programme prévisionnel

*Soumis à valorisation. Consulter jamu.fr pour les mises à jour*

Jeu­di 25 mars 8h30 – 17h30 / ven­dredi 26 mars 8h15 – 17h30 - 14 heures d'ensei­gne­ment

### 2 séances plénières communes

Jeu­di 25 mars 2027 : Séance plénière 1 <i>Gérer les urgences en milieu du travail</i>	Ven­dredi 26 mars 2027 : Séance plénière 2 <i>Actualités de la prise en charge des urgences en milieu du travail</i>
---	---

### 3 sessions semi-parallèles

3 créneaux en alternance avec les ateliers les 2 journées

Une session semi parallèle infirmier(e)s - médecins <i>Protocoles de soins : rédaction et mise en œuvre</i>	Une session semi parallèle commune <i>Protocoles de PEC des urgences : cas cliniques</i>	Une session semi parallèle commune <i>Actualités en médecine d'urgence au travail</i>
---	--	---

### 3 Ateliers choisis plus un atelier pour tous

3 ateliers alternés avec les sessions semi-parallèles les 2 journées

Choix de 3 ateliers <i>Ateliers « partagés », ateliers « médecins », ateliers « infirmier(e)s »</i>	La RCP pour tous <i>Atelier commun</i>
--	---

## Thématiques pressenties pour les JAMU 2027\*

### Drogues : les anciennes, les nouvelles, les inconnues

Protoxyde d'azote, Coke, GHB, Ecstasy, alcool, Héroïne, Opioïdes (fentanyl), Benzo, Amphétamines, LSD, Cannabis, Champignons, drogues de synthèse, Cathinones naturelles et de synthèse, etc...

Comment les reconnaître, traitement en urgence, prévention.

### Accident industriel et articulation santé au travail et secours d'Etat

Organisations des secours en cas d'incident majeur.

Effets directs sur le site et indirects sur le périmètre extérieur.

Fumées toxiques et chimiques : confinement, évacuation ?

Résilience des salariés en situation extrême : Préparer les personnels à réagir face à des situations d'urgence imprévues, afin de développer des réflexes de survie, d'organisation, de prise de décision rapide avec des moyens limités.

### Protocoles de soins, rédaction, mise en œuvre : session infirmier(e)s, session médecins

Doubles sessions semi-parallèles le jeudi après-midi.

Mise à jour des protocoles.

### Cas cliniques interactifs

Session semi-parallèle de type WOOLAP avec vote sur propositions multiples, analyse et évaluation des réponses.

Reprise de protocoles développés précédemment, thématique de dermatologie.

### Santé au travail en milieu isolé

Lieux isolés et lieux très isolés : d'une plateforme offshore à une base Antarctique.

Exercice de l'infirmier(e) isolé(e) : contraintes de soins, et aspects juridiques.

Prise en charge d'un patient sans matériel médical.

\* **Thématiques pressenties à la date du 31 mai 2026 pour les sessions plénières et semi parallèles des JAMU 2027 sans augurer du programme final retenu.**

Responsable pédagogique : Dr Cécile Ursat - [info@iresu.fr](mailto:info@iresu.fr)

Référente Handicap : Agnès Baer - [agnes.baer@iresu.fr](mailto:agnes.baer@iresu.fr)

Tél : 01 84 19 28 75 (secrétariat)

<https://jamu.fr>

### Institut de Recherche et d'Enseignement des Soins d'Urgence

Organisme de formation déclaré sous le numéro 119 202 310 92 auprès du préfet de la région Ile-de-France Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

**Correspondance : IRESU - SAMU 92 - Hôpital Raymond Poincaré 104 Bld Raymond Poincaré 92380 GARCHES**

Tél : 01 84 19 28 75 / Fax 01 47 10 70 07

Email: [info@iresu.fr](mailto:info@iresu.fr) site web : <https://iresu.fr>



## ESPACES ET SERVICES : MODALITES DE PARTICIPATION JAMU 2027

### ESPACE :

<b>Mise à disposition d'un espace de 9 m2</b> Dimensions : 3 m x 3 m.	<b>2 340 € TTC</b>	<b>(1 950 € HT)</b>
<b>Mise à disposition d'un espace de 12 m2</b> Dimensions : 4 m x 3 m. Inclus un encart 10 cm x 21 cm dans le guide pratique.	<b>2 688 € TTC</b>	<b>(2 240 € HT)</b>
<b>Mise à disposition d'un espace de 18 m2</b> Dimensions : 3 m x 6 m. Inclus un encart 10 cm x 21 cm dans le guide pratique.	<b>3 840 € TTC</b>	<b>(3 200 € HT)</b>

### SERVICES COMPLEMENTAIRES :

<b>CHOIX :</b> Choix préférentiel de l'espace d'exposition.	<b>576 € TTC</b>	<b>(480 € HT)</b>
--	------------------	-------------------

<b>DOCUMENT :</b> Insertion dans les sacs remis aux congressistes d'un document ou objet fourni par votre société.	<b>660 € TTC</b>	<b>(550 € HT)</b>
---	------------------	-------------------

<b>ENCART NEWSLETTER :</b> L'IRESU envoie à la suite de ces JAMU une Newsletter à plus de 3 000 médecins et infirmier(e)s de santé au travail par courriel. Insertion d'un encart publicitaire dans la Newsletter post JAMU. Format de l'encart : H 10 cm x L 21 cm.	<b>1 176 € TTC</b>	<b>(980 € HT)</b>
---	--------------------	-------------------

**PLATEAUX REPAS :**  
Nous consulter

**Institut de Recherche et d'Enseignement des Soins d'Urgence**

Association selon la loi de 1901 Siège social : 3 sente Saintié 92410 Ville d'Avray

Numéro de SIRET : 34968779800018 - Organisme de formation déclaré sous le numéro 119 202 310 92 auprès de la préfecture de la région Ile de France

**Correspondance : IRESU - SAMU 92 - Hôpital Raymond Poincaré 104 Bld Raymond Poincaré 92380 GARCHES**

Tél : 01 84 19 28 75 / Fax 01 47 10 70 07

Email: [expo@iresu.fr](mailto:expo@iresu.fr), [info@iresu.fr](mailto:info@iresu.fr) site web : [www.iresu.fr](http://www.iresu.fr)

L'IRESU, organisateur des JAMU, est dénommé ici « l'organisateur ».

Les services sont pris en compte selon la date de réception de l'engagement de réservation accompagné du règlement.

**CHOIX** : A défaut du service CHOIX retenu, l'emplacement de l'espace est attribué par l'organisateur. Le service CHOIX quand il est retenu permet à votre société de choisir l'emplacement au sein de l'exposition sur la base du « premier arrivé premier servi ».

**ESPACE :**

- L'espace de 9 m<sup>2</sup> est livré avec 2 ou 3 cloisons, 1 triple spot de lumière, alimentation électrique 300 W maximum, accès WIFI public (débit non garanti), 1 chaussette de signalisation, 1 table, 2 chaises. 2 badges d'accès à toutes les zones hors ateliers.
- L'espace de 12 m<sup>2</sup> est livré avec 3 cloisons, 1 triple spot de lumière, alimentation électrique 300 W maximum, accès WIFI public (débit non garanti), 1 chaussette de signalisation, 1 table, 2 chaises. 2 badges d'accès à toutes les zones hors ateliers.
- L'espace de 18 m<sup>2</sup> est livré avec 1, 2 ou 3 cloisons ou cloison partiellement séparatrice supplémentaire, 2 triples spots de lumière, alimentation électrique 600 W, accès WIFI public (débit non garanti), 1 chaussette de signalisation, 2 tables, 4 chaises. 4 badges d'accès à toutes les zones hors ateliers. Cet espace peut être ouvert sur 3 secteurs.

Les espaces de 12m<sup>2</sup> et de 18m<sup>2</sup> donnent droit à un espace pour encart publicitaire dans le guide pratiques des JAMU 2027 ; format de cet encart : JPG ou EPS ou PNG en haute définition (600dpi), hauteur 10 cm, largeur 21 cm (marges incluses) ; choix de l'emplacement au sein du guide pratique effectué par l'organisateur.

**DOCUMENTS** : Les formats des documents ou objets à insérer dans les sacs doivent être compatibles avec la taille du sac fourni aux participants.

**ENCART NEWSLETTER :**

L'encart publicitaire, fourni par votre société, pour insertion dans la newsletter doit être sous format JPG ou EPS ou PNG en haute définition (600 dpi), format : H 10 cm x L 21 cm.

**REPAS :**

Les plateaux repas vous seront apportés à votre stand.

**GUIDE PRATIQUE :**

Ce document rappelle tous les éléments du programme, les salles, horaires, pauses, plan de l'exposition, emplacements des exposants. Il est inséré dans les sacs et disponible sur le site jamu.fr en amont et en aval des JAMU.

Pour toute préinscription, merci d'utiliser le formulaire d'**engagement de préinscription**.

**L'exposition est ouverte aux congressistes de 10h30 à 17h30 les 2 jours**

Les 2 déjeuners et les 4 pauses sont proposés au sein de l'espace d'exposition, soit plus de 4h30 de temps dédié.  
L'exposition accueille les pauses, les déjeuners et plusieurs ateliers dont les ateliers Escape Game.

**Renseignements et réservations :**

[www.jamu.fr](http://www.jamu.fr),

[expo@iresu.fr](mailto:expo@iresu.fr), ou [info@iresu.fr](mailto:info@iresu.fr)

**Karine Leleu :**

**Rubrique Exposants**

**Tél 01 84 19 28 75**

**Michel Baer**

**Tél 06 80 27 99 16**

**IRESU, SAMU 92**

**104 Bld Raymond Poincaré 92380 GARCHES**

## ENGAGEMENT DE RESERVATION D'ESPACE ET ACHAT DE SERVICES APPLICABLE SUR COMMANDE EN SEPTEMBRE 2026

### La location d'un espace comprend :

- Soit un espace de 9 m<sup>2</sup>, 1 table de 140 cm, 2 chaises, un accès au courant électrique pour une puissance maximale de 300 watts, une chaussette de signalisation. Les espaces d'exposition sont numérotés sur le plan. Ils disposent de parois en cloisons modulaires blanches, avec traverse en périphérie et une chaussette de signalisation. Ces espaces disposent de 2 ou 3 cloisons et 1 ou 2 ouvertures. 2 badges.
- Soit un espace de 12 m<sup>2</sup>, 1 table de 140 cm, 2 chaises, un accès au courant électrique pour une puissance maximale de 300 watts, une chaussette de signalisation. Ces espaces disposent de 3 cloisons et de 1 ouverture. 2 badges. Un encart de pied de page publié dans le guide pratique des JAMU est offert.
- Soit un espace de 18 m<sup>2</sup>, 2 tables de 140 cm, 4 chaises, un accès au courant électrique pour une puissance maximale de 600 watts, une chaussette de signalisation. Cet espace dispose de 1, 2 ou 3 cloisons, de 1, 2 ou 3 ouvertures, et/ou d'une éventuelle cloison supplémentaire partielle. 4 badges. Un encart de pied de page publié dans le guide pratique des JAMU est offert.
- Ils sont tous situés au sein de l'espace d'exposition, chacun bénéficiant d'une visibilité et d'un accès facile pour les congressistes.
- Les deux déjeuners et les quatre pauses ont lieu au sein même de l'espace d'exposition représentant plus de 4h30 de passage obligé parmi les stands des exposants.
- Désignation de l'emplacement par l'organisateur 2 semaines avant l'installation, (hors achat service « CHOIX »). L'implantation proposée est susceptible de modifications.
- L'installation est effectuée le mercredi 24 mars de 15h à 18h et/ou le jeudi 25 mars de 7h30 à 9h30.
- L'espace est mis à disposition du jeudi 25 mars 7h30 jusqu'au vendredi 26 Mars à 18h.
- Le nom de votre société, son logo avec le repérage au sein de l'exposition sont précisés sur le guide pratique des JAMU.

### L'achat d'un service s'ajoute à la location de l'espace.

#### EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- Art.1 Conditions générales : Les organismes désireux d'exposer et d'acheter un service complémentaire acceptent sans réserve les dispositions du règlement intérieur, la réglementation de l'IRESU et les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement.
- Art.2 Admissions : Les engagements de réservation, signés par l'exposant, ne seront valables que s'ils sont formulés sur les formulaires « ESPACES ET SERVICES : ENGAGEMENT DE RESERVATION » fournis par l'IRESU. Les engagements de réservation sont à adresser à : IRESU SAMU des Hauts-de-Seine, 104 Boulevard Raymond Poincaré, 92380 GARCHES. Les candidatures seront soumises au Comité d'Organisation qui, après examen des dossiers, statuera sur les demandes de réservations. En cas de refus, le Comité d'Organisation n'aura pas à motiver la décision qui sera notifiée au candidat. En aucun cas, le postulant refusé ne pourra prétendre à une indemnité quelconque.
- Art.3 Paiement : Toute réservation d'espace et de service devra être accompagnée du règlement.
- Art.4 Annulation : En cas d'annulation par un exposant avant le 26/02/2027, l'organisateur conserve à titre d'indemnité 60% du montant de la facture globale. Pour toute annulation intervenant à partir du 26/02/2027, la totalité des sommes dues reste exigible et sera conservée à titre d'indemnité de rupture.
- Art.5 Sous location : Le certificat d'admission est nominatif, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux exposants, sauf accord écrit, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur emplacement.
- Art.6 Occupation des surfaces d'exposition : L'attribution des emplacements (hors achat du service « CHOIX ») sera décidée par l'organisateur. Après attribution, aucune modification d'emplacement ne pourra être faite sans l'accord écrit de l'IRESU.
- Art.7 Règlements et consignes de sécurité : Un dossier technique de l'exposant sera envoyé à chaque société ayant réservé un espace. Ce dossier comprendra toutes les modalités d'aménagement de stand et de location de mobilier, ainsi que les règlements de sécurité et les informations sur les différents services qui vous seraient nécessaires. Les exposants s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs salariés et sous-traitants la réglementation du lieu de congrès et les consignes précisées dans le dossier technique. Ils doivent se conformer aux règlements et consignes de sécurité du lieu de congrès. Les exposants sont responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué ou installé sur leur stand.
- Art.8 Distribution de documents : Toute distribution de publicité et tracts ne pourra être effectuée que sur le stand (Hors achat de service « DOCUMENT »)
- Art.9 Droit et responsabilités de l'organisateur : L'organisateur ne pourra être tenu responsable d'un trop faible nombre de congressistes inscrits ou d'un quelconque manque d'intérêt pour l'ensemble de la manifestation.
- Art.10 Litiges : En cas de litige, seuls les tribunaux de Nanterre sont compétents

## JAMU 2027 : Jeudi 25 et vendredi 26 mars

### ESPACES ET SERVICES : PRE-RESERVATION

Nom de la société :

**Contact**

Nom Prénom

Adresse

Tél :

Email :

**ESPACE D'EXPOSITION SOUHAITE :**

Espace de 9 m<sup>2</sup>

Espace de 12 m<sup>2</sup>

Espace de 18 m<sup>2</sup>

---

**SERVICES COMPLEMENTAIRES :**

1 - CHOIX

Votre choix d'emplacement sera effectif sur le plan de l'exposition diffusé en septembre 2026

2 - DOCUMENT

3 - ENCART NEWSLETTER

---

Cochez l'espace et le/les services souhaités

Lors de l'engagement ferme dès septembre, les services seront pris en compte selon la date de réception de l'engagement de réservation accompagné du règlement.

Un extrait des CGV applicables lors de la **réservation définitive de septembre** est inclus dans le dossier de pré-réservation.

**Ce formulaire ne constitue pas en engagement de réservation,  
mais uniquement un formulaire d'intention  
Le dossier définitif avec le plan de l'exposition sera disponible dès septembre 2026.**

Renvoyez ce formulaire à [expo@iresu.fr](mailto:expo@iresu.fr)

Renseignements : <https://jamu.fr> (rubrique Exposants), ou par mail : [expo@iresu.fr](mailto:expo@iresu.fr),  
ou par tél : Karine LELEU : 01 84 19 28 75, Michel Baer 06 80 27 99 16